

**APPLICATIONS DES  
TECHNIQUES DE  
MUSICOTHERAPIE  
(2<sup>ème</sup>)**

**23 au 27 septembre 2019**

35 heures

***Date limite des inscriptions : 10 septembre 2019***

Places limitées

**TARIF : Institution : 400 €, Individuel : 150 €**

La musique peut accompagner le quotidien des personnes isolées de leur milieu habituel de vie. Elle offre dans ce cas un moyen privilégié de dynamisation de l'individu par le ressourcement qu'elle crée. Elle peut donc servir de soutien au personnel d'institution dans son rapport avec les résidents. C'est ici que la musicothérapie va pouvoir s'insérer dans un projet de mieux-être. Elle peut aussi permettre de rechercher une autre approche de la personne dans le soin. Chez la personne âgée, la musicothérapie peut être un apport dans l'aide à vivre, de façon à ce que la proximité relative de la mort ne devienne pas se laisser mourir avec la sensation d'une vie gâchée, qu'on ne sert plus à rien. Il s'agit d'un travail sur le sens de l'histoire. Si ce stage est orienté sur les applications auprès de personnes dépendantes en institution, il pourra aborder d'autres domaines en fonction des travaux réalisés au cours du premier stage applications.

Il sera toujours question de globalité et de liens, éveil corporel, posture, travail individuel, travail en groupes, à partir des objectifs (communication, mémorisation, attention, mise en mouvement, occupation de l'espace, imagination, échange, écoute active...)

Bulletin à adresser à : **FILIGRANE –AMIF**  
**79, route de Grigny « Les IRIS » 91130 Ris-Orangis**

NOM

Prénom

Adresse

Email :

Désire m'inscrire au stage «applications des techniques de musicothérapie 2ème», et joins pour cela un chèque de **75 €**, ordre FILIGRANE, le solde sera réglé au moment du stage.

Je suis pris(e) en charge par mon employeur et joins l'attestation de prise en charge.

Date

Signature